

BGer 2D 18/2016 vom 9. Mai 2016

Bundesgericht, 2016-05-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2D_18_2016

FR: TF 2D 18/2016 du 9 mai 2016

IT: TF 2D 18/2016 del 9 maggio 2016

Regeste

Autorisation de séjour, renvoi | Droit de cité et droit des étrangers

Erwägungen

E. 1

Par courrier du 28 avril 2016, X. _____ a déposé un recours auprès du Tribunal fédéral contre un arrêt du 22 mars 2016 du Tribunal cantonal du canton de Vaud. Ce courrier contenait quelques documents, mais pas l'arrêt attaqué. Par ordonnance du 29 avril 2016, la Chancellerie de la IIe Cour de droit public a invité l'intéressé à remédier à cette irrégularité en produisant l'arrêt attaqué jusqu'au 9 mai 2016, faute de quoi le mémoire de recours ne serait pas pris en considération.

E. 2

Les mémoires doivent être rédigés dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée si le mémoire est dirigé contre une décision (art. 42 al. 1 et 3 LTF). Si les annexes prescrites font défaut, le Tribunal fédéral impartit un délai approprié à la partie pour remédier à l'irrégularité et l'avertit qu'à défaut le mémoire ne sera pas pris en considération (art. 42 al. 5 LTF). En l'espèce, le recourant n'a pas produit l'arrêt attaqué dans le délai imparti. Le mémoire ne peut donc pas être pris en considération.

E. 3

Le recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. a LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l' art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Succombant, le recourant doit supporter les frais de la procédure fédérale (art. 66 al. 1 LTF). Il n'est pas alloué de dépens (art. 68 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.